#### COMMUNE DE BELLEGARDE

#### Compte-Rendu de la Réunion Publique

MAIRIE / Affaire suivie par : Sébastien CARALP	Lieu et Date : Salle des Cigales, Bellegarde
Transmission le : 21 juin 2022	Mardi 20 Juin 2023 – 18h30

#### **PARTICIPANTS A LA REUNION**

NOM	PRENOM	FONCTION / STRUCTURE	MAIL	DIFFUSION
MARTINEZ	Juan	Maire de BELLEGARDE Président CCBTA		OUI
CARALP	Sébastien	DGS	s.caralp@bellegarde.fr	OUI

## I. OBJET DE LA REUNION

**Réunion Publique** en présence d'une cinquantaine de personnes dont l'objet est la présentation des éléments préparatoires au second arrêt du PLU.

## II. DEROULEMENT DE LA REUNION

M. Le Maire (MLM) ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Il rappelle l'importance de mener cette concertation avec les habitants pour expliquer et préciser cette révision générale du PLU (Plan local d'urbanisme).

Cette nouvelle réunion, organisée un an, jour pour jour, avant la dernière réunion de présentation en vue de l'arrêt du PLU, vise à présenter les nouveautés depuis le 1<sup>er</sup> arrêt du PLU. Il rappelle également que le PLU n'a pas vocation à modifier le PPRi qui est un document élaboré par l'État et qui s'impose au PLU.

MLM présente la carte du zonage modifiée.

La principale modification porte sur la phase de l'extension de la ville qui s'opèrera désormais en deux temps : une tranche 1 ouverte de 20 ha et une tranche 2 fermée de 12ha pour répondre aux objectifs de création de logements du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). L'ouverture de la seconde tranche sera soumise à condition notamment par la justification de la capacité d'alimentation en eau potable.

MLM précise que la commune a réalisé une étude pour démontrer sa capacité à fournir de l'eau potable à 10 000 habitants en sachant que la convention de revente de l'eau à Fourques s'est arrêtée en mai 2022. Cette étude sera réactualisée vers la fin de la décennie pour confirmer les capacités de desserte en eau potable.

Par ailleurs, cette extension urbaine en deux temps fera l'objet d'une nouvelle ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Une attention particulière sera faite à la gestion des eaux pluviales avec la création d'un bassin de rétention d'eau. MLM évoque le choix d'assurer une rétention des eaux pluviales de 180l/m2 pour que les eaux de pluie soient gérées directement sur la ZAC et non reversées sur le sud du village.



Le prolongement de l'urbanisation permettra également de créer de nouveaux services publics comme le fait de relocaliser les services techniques communaux et de créer un site pour des ateliers intercommunaux dans une zone non inondable. L'objectif est de pouvoir mutualiser certains équipements.

MLM évoque la possibilité de proposer du foncier au SDIS pour créer une caserne de pompiers car la commune se situe dans une zone grise c'est-à-dire que l'intervention des sapeurs-pompiers venant de St Gilles est rallongée pour la prise en charge d'un feu sur la commune.

Enfin, MLM souhaite que les travaux de la future LIO (Liaison ouest) raccordant la RD6113 à la ZAC actuelle des Ferrières puissent démarrer dès l'année prochaine. Les études sont en train d'être finalisées et seront proposées aux services de l'État pour instruction.

# Une personne demande s'il est possible d'utiliser l'eau des lacs pour alimenter la commune en eau potable ?

MLM répond que cela n'est pas possible en l'état car cette eau, à ciel ouvert, peut faire l'objet d'une pollution. Il ajoute que la commune dispose de suffisamment d'eau via les sources de Sauzette et de Terrigord.

Pour revenir sur les lacs, MLM précise que la commune est propriétaire des lacs situés au Sud mais pas encore de ceux du Nord. Pour ces derniers, certains devront être restitués à la commune conformément à des accords passés au début des années 2000. Il ajoute qu'un des lacs au Nord-est restera privé dans sa gestion. Il fait d'ailleurs l'objet d'un projet privé d'installation de panneaux solaires flottants.

En parallèle, MLM évoque d'autres projets comme :

- La réalisation d'une station de dénitratation. Une mission de maitrise d'œuvre a été lancée avec un bureau d'étude pour définir le procédé technique, le lieu d'implantation, le coût d'estimation, le lancement des marchés publics et le suivi de cette réalisation.
- La mise aux normes de la station d'épuration (STEP). Actuellement, la station est en capacité de traiter la charge de 10 000 équivalents habitants. Cependant, il est nécessaire de réaliser des travaux à la hauteur de 650 000 euros pour la mise aux normes et le changement d'équipements de traitement. La STEP pourra ainsi fonctionner jusqu'en 2035 après la réalisation de ces investissements. Là aussi, une mission de de maîtrise d'œuvre vient de débuter pour un accompagnement sur la définition des travaux, l'estimation du coût final, le lancement des travaux et leur suivi.

MLM rappelle que Bellegarde est la seule commune de la CCBTA qui dispose d'une régie pour le traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Depuis de nombreuses années, les élus n'ont pas souhaité faire une délégation de service public à un acteur privé. Les agents communaux sont en prise directe avec ces sujets et MLM souhaite poursuivre dans ce sens. Cela permet ainsi de maitriser le prix de l'eau qui est l'un des moins chers du département du Gard.

Le transfert obligatoire de cette compétence, eau et assainissement, en 2026 à la CCBTA conformément à la loi est un enjeu majeur pour maintenir cette régie dans le futur. La régie permettant de maitriser mieux les prix de l'eau et surtout d'être en prise directe avec la gestion des équipements.

MLM poursuit son intervention sur les zones d'activités en présentant la future zone de Coste Rouge positionnée le long de la RD6113. Elle disposera d'une surface de 5 ha et sera orientée vers l'artisanat. Certes, ce projet de zone a vu sa surface baisser pour tenir compte du risque ruissellement sur le secteur.

Toujours sur les zones d'activité, MLM présente l'extension au Sud de la commune de la zone de Broussan à vocation industrielle près du centre SARPI VEOLIA. Cette zone fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Elle sera étendue de 5,9 ha pour répondre à un besoin de foncier également.

MLM évoque le projet de création d'un camping près des lacs avec un zonage Nt pour répondre à une demande de développement touristique de la commune. Aujourd'hui, le projet fait l'objet d'un zonage.

MLM présente la zone Ngv (aire d'accueil de grand passage des gens du voyage) qui se situe dans le prolongement du cimetière le long de la RD 6113 en direction de Nîmes.



# Une personne demande si le zonage Ngv de cette aire est obligatoire ?

MLM répond par l'affirmative. Au départ, elle avait été positionnée dans les Connangles mais les services de l'État ont demandé de la sortir de la zone inondable.

Une personne demande : dans le cas où le PPRI est modifié et qu'il permette la construction de logements en plaine, faudra-t-il faire une modification du PLU ? Faudra-t-il attendre la fin de ce PLU donc plus de 10 années encore ?

MLM répond par l'affirmative en précisant que la durée de révision d'un PLU est plutôt de 4 ans en moyenne. Si le PPRI évolue, le PLU devra être modifié dans certaines conditions.

Une autre personne précise qu'elle est allée sur le site internet du SYMADREM et qu'elle avait relevé que les travaux étaient terminés pour le renforcement des digues. Par conséquent, pourquoi n'est-il pas possible de construire dans la plaine ?

MLM précise que les travaux finalisés concernent les digues entre Beaucaire et Fourques sur le grand Rhône. Les digues du petit Rhône qui concernent notamment Bellegarde n'ont pas été renforcées. A ce jour, les travaux n'ont pas encore débuté.

## Une personne demande s'il est nécessaire d'avoir une zone d'activité à Coste Rouge ?

MLM répond que cette zone vise à répondre à un besoin de foncier sur la commune et plus généralement sur le territoire de la CCBTA. La zone d'activité installée au quartier de la Salicorne est confrontée aujourd'hui au risque inondation. L'aménagement de bâtiment est très fortement conditionné, ce qui rend très difficile son développement.

MLM poursuit sa présentation en présentant le projet d'extension du cimetière faisant l'objet d'un emplacement réservé sur le PLU.

Concernant la zone agricole, MLM évoque un zonage spécifique pour les activités du CTIFL avec un sous-zonage en Ar (secteur agricole dédié au Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes).

Il ajoute que les mas dits remarquables ne sont plus positionnés sur le zonage. Cependant, il évoque la possibilité du règlement d'autoriser une activité complémentaire aux agriculteurs en lien avec l'agriculture.

#### Une personne souhaite avoir des précisions sur les prochaines échéances du PLU ?

MLM répond que ce projet sera débattu et vraisemblablement arrêté lors du prochain conseil municipal du 4 juillet 2023.

Après ce nouvel arrêt, les personnes publiques associées (PPA), que sont les services de l'Etat, la Région, le département, la CCBTA, les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture...), l'INAO, l'EPTB Vistre Vistrenque, le SCoT...), émettront un avis dans un délai de 3 mois. Il s'en suivra la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation d'une enquête publique pour une durée d'un mois.

Si tout se passe bien, l'approbation du PLU se fera soit pour la fin de l'année 2023, soit pour le début de l'année 2024.

MLM ajoute qu'en parallèle, il va falloir travailler sur le projet d'une future ZAC avec le lancement d'un appel d'offres, la sélection d'un aménageur et la réalisation d'études. C'est une nouvelle phase d'une durée de 2 voire 3 ans qui s'ouvrira après l'approbation du PLU.



# Une personne demande s'il sera possible d'avoir un RDV avec le commissaire enquêteur ?

MLM confirme cette possibilité. Le commissaire enquêteur proposera plusieurs permanences en Mairie pour recevoir le public et recueillir les doléances. Une information sera effectuée en ce sens sur les supports de communication (journal, site internet, etc ...).

MLM rappelle qu'il est possible dès aujourd'hui de déposer des remarques sur un cahier dédié en mairie.

# Une personne demande si des projets photovoltaïques verront le jour sur la commune ?

MLM répond que la commune, confrontée à une hausse importante du coût de l'énergie, a lancé une mission de maîtrise d'œuvre pour disposer rapidement d'éléments d'Avant-projets sur les trois écoles publiques communales. La réunion de restitution ayant eu lieu ce matin. Les travaux pour équiper les équipements publics en autoconsommation collective (avec d'autres bâtiments communaux) sont estimés à 650 000 euros. La commune lancera très prochainement des travaux.

En l'absence de guestions complémentaires, la réunion publique se termine à 20h00.

# III. DATE & OBJET DE LA PROCHAINE RÉUNION

Aucune date n'a été fixée.

